
DESTINATAIRES : Tous les employés de la Direction des programmes Déficiences

EXPÉDITEUR : Annie Couture, Directrice des programmes Déficiences

DATE : 11 novembre 2024

OBJET : **Responsabilité concernant certaines tâches clinico-administratives des usagers hébergés**

Nous souhaitons apporter à votre attention la position du MSSS concernant les responsabilités des ressources pour certaines tâches administratives. Il y est stipulé que les ressources ne sont pas tenues de réaliser les démarches administratives suivantes :

- Démarches auprès des programmes gouvernementaux (aide sociale, pension de vieillesse, allocation logement, Régime de rentes du Québec, RAMQ, etc.);
 - Exemple : Contacter l'aide sociale pour vérifier la couverture d'une dépense comme les lunettes.
- Changements d'adresse;
- Démarches relatives aux impôts;
 - Exemple : Remettre les documents d'impôts à un organisme communautaire.

Ces activités peuvent être réalisées par la ressource uniquement si elle accepte de les prendre en charge et si elles sont inscrites dans l'instrument de classification.

Dans le cas où la ressource refuse de réaliser l'une de ces tâches, c'est à l'établissement de déterminer la personne la mieux placée pour s'en occuper : un membre de la famille, une personne significative pour l'usager, l'usager lui-même, ou encore l'intervenant pivot, selon le contexte.

Lorsque des ressources sont ouvertes à assumer ces tâches sans qu'elles soient spécifiées dans l'instrument de classification, il est également possible de le réviser pour les y inclure.

À noter : La responsabilité de ces démarches n'incombe pas automatiquement à l'intervenant pivot.

Nous travaillons activement à clarifier cette responsabilité partagée avec les ressources et vous tiendrons informés dès que de nouvelles précisions seront disponibles. D'ici là, nous vous demandons de ne pas imposer la réalisation de ces démarches aux ressources et de signaler ces situations à votre gestionnaire afin que nous puissions identifier des solutions pour répondre aux besoins en tentant d'éviter que cela n'amène une surcharge pour les intervenants pivots.

Merci pour votre collaboration.